Journal hift. & lise.

aiguilles à coudre, sur les moulins à casse, & 25 pour cent sur la cire à cacheter.

Rien n'est plus saux que les bruits qu'on a fait courir de l'envoi d'un prétendu courier prussien à Vienne, dont les dépêches avoient tellement satisfait l'Empereur, qu'il lui avoit sait présent de 200 ducats. Nous pouvons assurer avec la même certitude, qu'il n'a jamais été question d'un voiage que le Prince Henri de Prusse devoit faire à Vienne, moins encore d'un corps de troupes destiné contre les Turcs, ainsi que l'ont annoncé quelques seuilles publiques.

## Fin du traité de neutralité, concernant la république de Geneve.

III. Si les trois Puissances se trouvoient en guerre, elles enverroient chacune leurs plénipotentiaires, foit à Geneve, soit dans un lieu tiers, pour y décider les meures les plus proptes à rétablir la tranquillité dans la république; & , dans le cas où il feroit indispensable d'y envoyer des troupes, le territoire de Geneve seroit réputé neutre, & aucune des Puissances n'y pourroit exercer des actes d'hostilité contre les autres. Au contraire les commandans auroient l'ordre de se comporter respectivement, pour le bien de la république, avec la même harmonie, que si la plus prosonde paix regnoit entre leurs Souverains.

IV. Dans le cas d'une guerre entre deux des Puissances garantes, ou même entre toutes les trois, si l'on avoit lieu d'espèrer, que la seule présence de leurs plénipotentiaires suffit pour rétablir la tranquillité dans Geneve, les trois Puissances y en feroient passer chacune de leur côté; & il leur seroit préferit de traiter des affaires de la république avec la même impartialité & le même con-

cert